

## LES AIDES SOCIALES DANS LES HAUTES ECOLES

A l'heure de faire un choix quand vous avez la volonté d'entamer des études supérieures, il est des éléments qui peuvent constituer un frein. Pour certains d'entre-vous, vos proches et les personnes pour qui vous êtes à charge, l'un d'entre eux s'avère être le coût que ce cheminement va engendrer. Si on pense souvent à l'Université et son inaccessibilité pour beaucoup, n'en oublions pas les Hautes Ecoles qui offrent un éventail de possibilités de formations de type court, avec les avantages liés à une certaine proximité. Cela dit, impossible d'y parvenir sans déboursier. Dès lors, il faut savoir qu'il existe des mécanismes d'aides aux étudiants qui partiraient avec des ressources financières réduites. A ce sujet, beaucoup connaissent les allocations d'études communément appelées « bourses ». Elles sont octroyées et déterminées en fonction de la situation et des revenus de l'étudiant ou des personnes pour qui celui-ci est à charge et offrent un avantage relatif aux droits d'inscription. Moins connus mais souvent vitaux pour certains, les subsides sociaux alloués aux budgets des Hautes Ecoles. C'est le conseil social de chaque école (membres du personnel et étudiants) qui ventile cet argent sous forme d'aides directes aux étudiants en difficulté financières. L'autre paquet est consacré aux aides indirectes (aménagement, équipement de logements étudiants...) Il vous est donc tout à fait possible d'introduire la demande d'aide via la personne qui gère ses dossiers sur base de la votre situation globale. Et d'espérer que ça aboutisse... A savoir que bénéficier d'une bourse de la Communauté Française n'exclut pas l'aide de la Haute Ecole généralement plus souple. Plus globalement, nous rappelons également que le CPAS de votre commune peut octroyer une aide financière périodique ou occasionnelle en cas de ressources momentanément insuffisantes. A ce sujet, le coût des études peut être un élément qui pèse dans la balance. Si l'on résume, il existe 3 possibilités d'aide financière :

- La Communauté Française distribue des allocations d'études (bourses)
  - Les subsides sociaux des Hautes Ecoles via des aides collectives et individuelles (exemple d'un dispositif propre à chaque école)
  - Tout étudiant, boursier ou non, peut bénéficier d'une aide sociale individuelle
- Ceci dit, si vous êtes en recherche et questionnement concernant votre orientation future, nous disposons d'un bon nombre de documents et d'informations dans nos locaux. C'est avec plaisir que nous vous recevrons durant les heures de permanence. Bienvenue !

### CID Inter J

Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes

Rue de France 10

5580 Rochefort

084/223073

[www.interj.be](http://www.interj.be)

[interj@cidj.be](mailto:interj@cidj.be)

Mars 2009